



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 26 juin 2024

## OBJET :

DE-24-06-1-41) CREATION DE TARIFS POUR LA LOCATION DU  
COMPLEXE SPORTIF ISABELLE AUTISSIER

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 25 septembre 2019, approuvant le programme de construction d'un nouveau complexe sportif sur la parcelle de l'ancienne Cité industrielle sise 51 rue Defrance;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 3 avril 2024, décidant de dénommer le complexe sportif sis 51 rue Defrance : Complexe sportif Isabelle-Autissier ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de mettre les salles du Complexe Sportif Isabelle-Autissier à la disposition des utilisateurs dans le but de développer le sport pour tous, tant dans le cadre scolaire qu'extra-scolaire;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 20 juin 2024,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le principe d'une tarification horaire pour la location des salles de pratique sportive du Complexe Sportif Isabelle-Autissier, applicable à tout utilisateur, à l'exception des établissements scolaires publics vincennois du 1<sup>er</sup> degré et du lycée Suzanne et Michel Serres, ainsi que des associations sportives vincennoises à la fois membres du Comité consultatif des sports et affiliées à une Fédération sportive qui bénéficieront d'une mise à disposition gracieuse.

ARTICLE II : Dit que ces dispositions s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et seront actualisables annuellement.

ARTICLE III : Dit que les recettes seront imputées aux chapitre et article correspondants du budget communal.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***